

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 AVRIL 2026

OJ N° 029 - Administration générale.

Régie du Conservatoire de musique Maurice Ravel : désignation des délégués de la CAPB au Conseil d'administration.

Date de la convocation : 17 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 232

Président de séance : Monsieur Alain IRIART, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud (jusqu'à l'OJ N°17), ABEBERRY Peio, ACCOCEBERRY Ximun, AGUER Bettan, AGUERRE Jean-Claude (jusqu'à l'OJ N°23), AIRE Xole, ALBANESI Marie-Claude, ALDACOURROU Michel, ALDANA-DOUAT Eneko, ALFARO Eñaut, ALLEMAN Olivier, ALQUIÉ Nicolas, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ANSOLABEHERE Nadia, ARHANCET Virginie représentée par LAVIGNE Eric suppléant, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARHIE Philippe, ARLA Alain, AROSTEGUY Maider (jusqu'à l'OJ N°04 - 9ème élection autres membres du Conseil permanent appelés à recevoir une délégation), ARRAYET Jean-Michel représenté par AYERDI Xavier suppléant, ARROSSAGARAY Jean-Michel, ARROSSAGARAY Pierre, AYPHASSORHO Sylvain, BAQUE Pierre représenté par JUIN Stéphane suppléant, BARANTHOL Jean-Marc, BARNEIX Stéphane, BARREIX Daniel, BASSIER Yannick, BEHOTEGUY Maider, BEOBIDE Liane, BETAT Sylvie, BIDART Jean-Paul, BIDEgain Arnaud, BIDEgain Laurent, BIZOS Patrick, BLANCO Serge, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BOULANGER Guy, BOURASSEAU Matthieu, BRAU-BOIRIE Françoise, BRUST Roger, BRUTHÉ Anne-Marie, CACHENAUT Bernard, CACHENAUT François, CACHENAUT Jean-Marc, CAMINO Manuel, CARRERE Ramuntxo, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASET Joëlle, CASET-URRUTY Christelle, CASTEL Sophie, CENDRES Bruno, CHAPAR Marie-Agnès, CHASSERIAUD Patrick, CHAZOUILLERES Edouard, CHRISTY Léon, CHUBURU Laurent, CLAERBOUT Cyril, COLAS Véronique, CORRÉGÉ Loïc, CROUZILLE Cédric, CURUTCHARRY Antton, CURUTCHET Cédric (à compter de l'OJ N° 04 - 7ème élection autres membres du Conseil permanent), CURUTCHET Maitena, DACHARY Jérôme, DAMESTOY Hervé, DANTIACQ Pascal, DARRAMBIDE Fabrice, DARRICARRERE Raymond, DE LARA Manuel, DE PAREDES Xavier, DELGUE Lucien représenté par HARISTOY Marie-Claire suppléante, DESTRUHAUT Pascal, DIZIER CHANFREAU Manuela, DOLHARE-ÇALDUMBIDE Katixa, DUBLANC Gilbert, DUCAZEAU Frédéric, DURRUTY Sylvie, DUSSAUSSOIS LARRALDE Jean-Baptiste, DUTARET-BORDAGARAY Claire, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Laurence (jusqu'à l'OJ N°13), ERDOZAINCY ETCHART Christine, ERREMUNDEGUY Joseba, ESPILONDO Pierre, ETCHALUS Jacques-Claude, ETCHAMENDI Nicole, ETCHAMENDY Alain, ETCHEBARNE Sébastien, ETCHEBER Pierre, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEGARAY Pantxo, ETCHEGARAY Patrick, ETCHENIQUE Philippe, ETCHEPAREBORDE Arnaud, ETCHETO Henri, ETCHEVERRY Pello (jusqu'à l'OJ N°22), ETXELEKU Peio, EZCURRA Ana, FALIERE Pierre, FANCHINI Mahaut, FAURIE Arnaud, FORCE Pierre représenté par UTHURRY Maylis suppléante, FOSSECAVE Pascale, FOURQUET Guillaume, GASTAMBIDE Arnaud, GENIN Patrick, GOURGUES Jean-Paul, GOYHETCHE Ramuntcho, GOYTY Xalbat, GUICHAOUA Pierre, GUILLEMIN Alexandra, GUILSOU Sylvain, HARAMBOURE Joana, HARAN Gilles, HARDOUIN TORRE Laurence, HARISLUR Christelle, HAURIE Alain, HIRIGOYEN Fabienne, HIRIGOYEN Roland, HORN Mathieu, HOUGA Anne-Lise, IDIART Michel, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPE Henry, INCHAUSPE Laurent, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Peyo, IRIART BONNECAZE-DEBAT Carole (à compter de l'OJ N°04 - 3ème vice-présidente), IRIGOYEN Jean-François, IRUME Fabienne, ITHURSARRY Irene, IZAGUIRRE Agnès, JAUREGUY

Christophe, JAURIBERRY Bruno (jusqu'à l'OJ N°40), JOCOU Pascal, KEHRIG-COTTENÇON Chantal, LABADOT Louis, LABORDE Henri, LACASSAGNE Alain, LARRALDE André, LARRAMENDY POCHELU Pantxika, LARRANDA Régine, LASSERRE Florence, LASSERRE Jean-François, LAUQUÉ Christine, LE TOUT Kévin, LEIZAGOYEN Sylvie, LESELLIER Pascal, LOISEL Ludovic, LOPEPE Anita, LOUGAROT Bernard, LOUSTALOT Régis, LUBERRIAGA Bénédicte représentée par MAURY Christian suppléant, MAILLOS Hugo-Luc, MANGE Christelle, MANGUIN Jérémie, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MARTY-CHALEON Hélène, MASSE Philippe, MASSONDO BESSOUAT Laurence, MENDIBOURE Richa, MICOUIN Léo, MINNE Sandrine, MOCHO Joseph, MONGABURU Pierre, MOTHES Jennifer, MOUESCA Colette, MOUNIOS ADURRIAGA Michelle, NABARRA Dorothee représentée par ETCHEGOYEN Eric suppléant, NARBAIS-JAUREGUY Eric, NARBÉY Nicolas, NAVARRON Laetitia, NEGUELOUART Pascal, OÇAFRAIN Gilbert, OÇAFRAIN Jean-Marc, OILLARBURU Xavier, OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, OXANDABARATS Antton, OXANDABARATS Intza, PARGADE Isabelle, PARIS Joseph, POCHELU Virginie, POUYANNÉ Raymond, POYDESSUS Dominique, PRAT Jean-Michel, PREBENDE Jean-Louis, PROTEAU Tristan, QUEHEILLE Jean-Marie, QUIHILLALT Pierre, RECALDE Emmanuel, RECALT Claude, SAINT-ESTEBEN Bernard, SAINT-ESTEVEN Marc, SALDUBEHERE Itxaro, SAMANOS Laurence, SAVIN Nadia, SERRES-COUSINÉ Christine, SÉVILLA Lionel, SICRE Michel, SUSPERREGUI Nathalie, SUSPERREGUI CORNU Odile, TARANTOLA Marie, TARIOL Laurent, TURCAT Joëlle, URRUTICOECHEA Egoitz, URRUTY Pierre, UTHURRALT Dominique, VERNASSIERE Marie-Pierre, VIDEGAIN-MASSÉ Joëlle, VOISIN Sophie.

ABSENTS OU EXCUSES :

ARAMENDI Philippe, ARISTIZABAL Maria, BASSAGAISTEGUY Maguy, BLANZACO Maritxu, CAMUS ETCHECOPAR Arantxa, CAPDEVIELLE Colette, FONTAINE Arnaud, ITHURRALDE Eric, LARRASA Leire, LEDESMA Laurence, LIOUSSE Cathy, OXOBY Stéphane, PERROT Thierry, SERVAIS-BETOIN Florence, UGALDE Yves.

PROCURATIONS :

ABBADIE Arnaud à PARIS Joseph (à compter de l'OJ N°18), ARAMENDI Philippe à ETCHAMENDI Nicole, ARISTIZABAL Maria à ETXELEKU Peio, AROSTEGUY Maider à CHAZOUILLERES Edouard (à compter de l'OJ N°04 - 12ème élection autres membres du Conseil permanent appelés à recevoir une délégation), BASSAGAISTEGUY Maguy à PARGADE Isabelle, BLANZACO Maritxu à ALBANESI Marie-Claude, CAMUS ETCHECOPAR Arantxa à URRUTICOECHEA Egoitz, CAPDEVIELLE Colette à IRIART Jean-Claude, CURUTCHET Cédric à ALDANA-DOUAT Eneko (jusqu'à l'OJ N°04 - 6ème élection autres membres du Conseil permanent), ELISSALDE Laurence à SAMANOS Laurence (à compter de l'OJ N°14), ETCHEVERRY Pello à FOSSECAVE Pascale (à compter de l'OJ N°23), ITHURRALDE Eric à ERDOZAINCY ETCHART Christine, LARRASA Leire à NAVARRON Laetitia, LEDESMA Laurence à IRIGOYEN Jean-François, LIOUSSE Cathy à ETCHETO Henri, OXOBY Stéphane à QUIHILLALT Pierre, PERROT Thierry à PRAT Jean-Michel, SERVAIS-BETOIN Florence à DE PAREDES Xavier.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Léo MICOUIN

Modalités de vote : VOTE A MAIN LEVEE

OJ N° 029 - Administration générale.

Régie du Conservatoire de musique Maurice Ravel : désignation des délégués de la CAPB au Conseil d'administration.

Rapporteur : Monsieur Alain IRIART

Mes chers collègues,

Le Conservatoire du Pays Basque Maurice Ravel constitue le socle de la politique d'enseignements artistiques de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Établissement classé Conservatoire à Rayonnement Régional par le Ministère de la Culture, le Conservatoire du Pays Basque propose trois spécialités à ses élèves : musique, danse, théâtre. Il a pour mission principale la formation initiale des musiciens, danseurs et acteurs, dans l'optique d'une orientation amateur ou professionnelle.

Le Conservatoire du Pays Basque fonctionne sur quatre sites localisés à Bayonne, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz et Hendaye, pour garantir une proximité auprès des élèves.

Organisé sous la forme d'une régie à autonomie financière et personnalité morale, et conformément à ses statuts, son Conseil d'administration est composé de douze membres dont huit désignés par le Conseil communautaire, en son sein et quatre personnalités qualifiées désignées par le Président de la Communauté d'Agglomération.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le candidat est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations ou présentations au scrutin secret.

En outre, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5216-5 et L. 2121-21 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 64-2016-07-13-011 du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;

Vu les statuts de la régie du Conservatoire Maurice Ravel ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de désigner ses représentants appelés à siéger au sein du Conseil d'administration de la régie, conformément à ses statuts;

Le Conseil communautaire, après avoir décidé à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du Conseil d'administration de la régie du Conservatoire Maurice Ravel au scrutin secret, est invité à :

- désigner les huit délégués titulaires qui seront appelés à représenter la Communauté d'Agglomération Pays Basque au sein du Conseil d'administration de la régie du Conservatoire Maurice Ravel.

Sont candidats :

ELUS TITULAIRES CANDIDATS	PÔLE TERRITORIAL
ETCHEPAREBORDE Arnaud	Amikuze
BEOBIDE Liane	Côte Basque Adour
ETCHEGARAY Pantxo	Côte Basque Adour
UGALDE Yves	Côte Basque Adour
ARHANCET Virginie	Errobi
CURUTCHARRY Antton	Garazi Baigorri
MOUNIOS ADURRIAGA Michelle	Sud Pays Basque
SUSPERREGUY CORNU Odile	Sud Pays Basque

Sont élus les huit délégués titulaires qui seront appelés à représenter la Communauté d'Agglomération Pays Basque au sein du Conseil d'administration de la régie du Conservatoire Maurice Ravel.

ELUS TITULAIRES	PÔLE TERRITORIAL
ETCHEPAREBORDE Arnaud	Amikuze
BEOBIDE Liane	Côte Basque Adour
ETCHEGARAY Pantxo	Côte Basque Adour
UGALDE Yves	Côte Basque Adour
ARHANCET Virginie	Errobi
CURUTCHARRY Antton	Garazi Baigorri
MOUNIOS ADURRIAGA Michelle	Sud Pays Basque
SUSPERREGUY CORNU Odile	Sud Pays Basque

ADOpte A L'UNANIMITE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.



Rémi BOCHARD
 Directeur général des services
 4 mai 2026